

PROCÈS-VERBAL de la réunion du troisième Conseil syndical suivant le XXVI^e Congrès [26-CS-03], tenue le 12 juin 2015, à compter de 9 h, au siège social du SFPQ, sis au 5100, boulevard des Gradins à Québec, sous la présidence d'assemblée de la consœur LUCIE MARTINEAU, présidente générale.

OUVERTURE DU CONSEIL SYNDICAL

La consœur LUCIE MARTINEAU, présidente générale, prononce l'allocution d'ouverture du troisième Conseil syndical suivant le XXVI^e Congrès. Le confrère JACQUES BOUCHARD, secrétaire général, fait fonction de secrétaire.

ORDRE DU JOUR AMENDÉ

AUX FINS DE DÉCISION :

- 1. Accréditation des personnes titulaires d'une délégation officielle**
- 2. Accréditation des personnes titulaires d'une délégation suppléante**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption du procès-verbal du Conseil syndical tenu le 21 novembre 2014 [26-CS-02]**
- 5. Correspondance**
- 6. Étude des rapports**
 - 6.1 Rapport de l'Exécutif national (R-1)
 - 6.2 Rapport du Comité national des femmes (R-5)
 - 6.3 Rapport du Comité national des jeunes (R-6)
 - 6.4 Rapport de la Trésorerie (R-4)
 - 6.5 États financiers pour l'année 2014
 - 6.6 Amendements aux Politiques, Règles et Réglementations relevant du Conseil syndical
 - 6.7 Rapport du Comité des structures (R-2.3)

AUX FINS D'INFORMATION :

- 7. Rapport du Secrétariat général (R-2)**

QUESTION DE PRIVILÈGE

(Règles de fonctionnement en Conseil syndical, article 7.9.1)

La consœur JOSÉE JOLETTE sensibilise la délégation quant aux besoins financiers du comité de la Marche mondiale des femmes qui aura lieu à Trois-Rivières le 17 octobre 2015. À cet effet, des sacs réutilisables seront en vente au prix de 5 \$.

QUESTION DE PRIVILÈGE

(Règles de fonctionnement en Conseil syndical, article 7.9.1)

26-CS-03-P- 314

Il est proposé par le confrère GILLES TREMBLAY
Appuyé par le confrère JEAN-FRANÇOIS SYLVESTRE

Que l'on recommande à l'Exécutif national d'étudier la possibilité de nommer une personne conseillère dédiée à temps plein à l'accréditation Ouvriers.

PROPOSITION ADOPTÉE

1. ACCRÉDITATION DES PERSONNES TITULAIRES D'UNE DÉLÉGATION OFFICIELLE

26-CS-03-P- 315

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère SERGE CHARRON

Que l'on accrédite les personnes titulaires d'une délégation officielle. (Voir à l'Annexe « A » la liste des personnes titulaires d'une délégation officielle.)

PROPOSITION ADOPTÉE

2. ACCRÉDITATION DES PERSONNES TITULAIRES D'UNE DÉLÉGATION SUPPLÉANTE

26-CS-03-P- 316

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère SERGE CHARRON

Que l'on accrédite les personnes titulaires d'une délégation suppléante. (Voir à l'Annexe « B » la liste des personnes titulaires d'une délégation suppléante.)

PROPOSITION ADOPTÉE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AMENDÉ

1. PROPOSITION N° 1

26-CS-03-P- 317

Il est proposé par la consœur YANNICK GIROUX
Appuyé par la consœur GUYLAINE OUELLET

Que l'on adopte l'ordre du jour amendé du présent Conseil syndical.

PROPOSITION ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL TENU LE 21 NOVEMBRE 2014 [26-CS-02]

1. PROPOSITION N° 1

26-CS-03-P- 318

Il est proposé par la consœur CAROLINE PILOTE
Appuyé par le confrère RÉAL QUESNEL

Que l'on adopte le procès-verbal du Conseil syndical tenu le 21 novembre 2014 [26-CS-02].

PROPOSITION ADOPTÉE

5. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. ÉTUDE DES RAPPORTS

6.1 Rapport de l'Exécutif national (R-1)

Seules les parties du rapport ayant trait à des propositions adoptées par les assemblées régionales font l'objet de présentation, de clarification et de discussion. Ainsi, il arrive que des propositions régionales ne soient pas annoncées à la suite des discussions.

1. PROPOSITION DE LA RÉGION 1 – Québec — Chaudière-Appalaches

26-CS-03-P- 319

Il est proposé par le confrère MARIO LECLERC
Appuyé par la consœur LYNE ÉMOND

Que le SFPQ mette en place une structure indépendante du Comité national des femmes et du Comité national des jeunes, étant donné que la conciliation travail-famille touche l'ensemble des membres de notre organisation.

PROPOSITION REJETÉE

2. PROPOSITION D'ADOPTION DU RAPPORT DE L'EXÉCUTIF NATIONAL (R-1)

26-CS-03-P- 320

Il est proposé par le confrère MICHEL HOULE
Appuyé par la consœur NATHALIE GARVIN

Que l'on adopte le Rapport de l'Exécutif national.

PROPOSITION ADOPTÉE

En adoptant le Rapport de l'Exécutif national, les recommandations n^{os} 1 et 2 contenues dans le rapport ont également été adoptées.

À des fins de précision et pour faciliter le suivi, voici les recommandations incluses au Rapport de l'Exécutif national :

RECOMMANDATION N° 1

Que la conciliation travail-famille devienne une priorité du SFPQ, dans une perspective de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et d'amélioration des conditions de vie et de travail pour tous ses membres.

RECOMMANDATION N° 2

Que le SFPQ se dote d'outils pour faire avancer le dossier de la conciliation travail-famille à l'intérieur de l'organisation, notamment par le biais de la sensibilisation, de la recherche et de la réglementation.

6.2 Rapport du Comité national des femmes (R-5)

La présidente d'assemblée, la consœur LUCIE MARTINEAU, présidente générale, invite les membres du Comité national des femmes, les consœurs RENÉE BINETTE, NATHALIE GARVIN, YANNICK GIROUX et NANCY POULETTE à prendre place à la table avant pour la présentation du rapport.

➤ Introduction

Les paragraphes 1 à 4 sont présentés par la consœur NANCY POULETTE.

➤ Réseau des femmes

Le paragraphe 5 est présenté par la consœur NATHALIE GARVIN.

PORTRAIT DES QUEBECOISES EN 8 TEMPS

Les paragraphes 6 à 8 sont présentés par la consœur NATHALIE GARVIN.

PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE – CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

Les paragraphes 9 à 13 sont présentés par la consœur NANCY POULETTE.

EST-CE QUE L'ENRICHISSEMENT PROFITE VRAIMENT A TOUT LE MONDE ? (IRIS)

Les paragraphes 14 à 18 sont présentés par la consœur RENÉE BINETTE.

ÉQUITE SALARIALE

Le paragraphe 19 est présenté par la consœur RENÉE BINETTE.

DOSSIERS DU CNF

Les paragraphes 20 à 24 sont présentés par la consœur RENÉE BINETTE.

CHANTAL FLEURY

Les paragraphes 25 et 26 sont présentés par la consœur RENÉE BINETTE.

PROJET DE LOI C-36

Les paragraphes 27 à 29 sont présentés par la consœur YANNICK GIROUX.

LES COURANTS QUI TRAVERSENT LE MOUVEMENT FEMINISTE

Les paragraphes 30 à 33 sont présentés par la consœur YANNICK GIROUX.

➤ FEMMES ET AUSTÉRITÉ

Les paragraphes 34 à 39 sont présentés par la consœur YANNICK GIROUX.

➤ JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

Les paragraphes 40 à 42 sont présentés par la consœur NATHALIE GARVIN.

➤ LA MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES 2015

Le paragraphe 43 est présenté par la consœur NATHALIE GARVIN.

24 HEURES D'ACTION FEMINISTE

Les paragraphes 44 à 46 sont présentés par la consœur NATHALIE GARVIN.

ACTIONS A VENIR

Les paragraphes 47 et 48 sont présentés par la consœur NATHALIE GARVIN.

➤ GROUPE FEMMES, POLITIQUE ET DÉMOCRATIE

Les paragraphes 49 et 50 sont présentés par la consœur NANCY POULETTE.

➤ RENCONTRE DE MI-MANDAT

Le paragraphe 51 est présenté par la consœur NANCY POULETTE.

➤ RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTES RÉGIONALES À LA CONDITION FÉMININE ET LES ADJOINTES

Le paragraphe 52 est présenté par la consœur NANCY POULETTE.

➤ INTERSYNDICALE DES FEMMES

Le paragraphe 53 est présenté par la consœur NANCY POULETTE.

➤ COMITÉ-CONSEIL DE LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

Le paragraphe 54 est présenté par la consœur NANCY POULETTE.

➤ FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC

Le paragraphe 55 est présenté par la consœur YANNICK GIROUX.

➤ NÉGOCIATIONS

Les paragraphes 56 et 57 sont présentés par la consœur YANNICK GIROUX.

➤ RENCONTRES DU COMITÉ NATIONAL DES FEMMES

Les paragraphes 58 et 59 sont présentés par la consœur YANNICK GIROUX.

➤ CONCLUSION

Le paragraphe 60 est présenté par la consœur YANNICK GIROUX.

26-CS-03-P- 321

1. PROPOSITION D'ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DES FEMMES (R-5)

Il est proposé par la consœur LOUISE BÉLANGER
Appuyé par la consœur NATHALIE LECOURE

Que l'on adopte le Rapport du Comité national des femmes.

PROPOSITION ADOPTÉE

26-CS-03-P- 322

2. PROPOSITION N° 2

Il est proposé par le confrère YVAN LAROCHELLE
Appuyé par le confrère CLERMONT CÔTÉ

Que le prochain rapport du Comité national des femmes inclue un tableau comparatif des salaires des corps d'emploi du personnel de bureau et des ouvriers.

PROPOSITION REJETÉE

À son tour de parole, le confrère ALAIN POMERLEAU pose la question préalable afin de passer directement au vote, conformément aux Règles de fonctionnement en Conseil syndical, article 8.2.2.2.

La présidente d'assemblée, la consœur LUCIE MARTINEAU, présidente générale, fait voter la délégation officielle du Conseil syndical.

LA QUESTION PRÉALABLE EST ADOPTÉE AUX 2/3

Conférence

La présidente d'assemblée, la consœur LUCIE MARTINEAU, présidente générale, présente madame Ève-Lyne Couturier, de l'IRIS, qui prononce une conférence intitulée Austérité et femmes, analyse différenciée selon les sexes.

Ajournement à 12 h 02
Reprise des travaux à 13 h 40

6. ÉTUDE DES RAPPORTS (suite)

6.4 Rapport de la Trésorerie générale (R-4)

Le confrère YVON BRAULT, trésorier général, présente le Rapport de la Trésorerie générale.

1. PROPOSITION D'ADOPTION DU RAPPORT DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRALE

Il est proposé par le confrère ALAIN FLEURY
Appuyé par la consœur CHANTAL TREMBLAY

Que l'on adopte le Rapport de la Trésorerie générale.

PROPOSITION ADOPTÉE

26-CS-03-P- 323

6.5 États financiers pour l'année 2014

Les états financiers sont présentés par mesdames Louise Daniault et Julie Chouinard de la firme Mallette, SENCRL, comptables agréés.

1. PROPOSITION D'ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2014

26-CS-03-P- 324

Il est proposé par le confrère GÉRARD THOMAS
Appuyé par le confrère LUC CREVIER

Que l'on adopte les États financiers au 31 décembre 2014.

PROPOSITION ADOPTÉE

2. PROPOSITION N° 2

26-CS-03-P- 325

Il est proposé par le confrère JEAN-SYLVAIN MÉNARD
Appuyé par le confrère JEAN-FRANÇOIS SYLVESTRE

Que d'ici deux ans, le SFPQ liquide ses parts des investissements dans les compagnies qui œuvrent dans les sables bitumineux.

**PROPOSITION RÉGLÉE
PAR L'ADOPTION DE L'AMENDEMENT À LA PROPOSITION N° 2**

3. AMENDEMENT À LA PROPOSITION N° 2

26-CS-03-A- 326

Il est proposé par le confrère RÉAL QUESNEL
Appuyé par le confrère ALAIN POMERLEAU

Que l'on remplace « d'ici deux ans » par « **au moment jugé opportun** ».

Au moment du vote, la présidente d'assemblée, la consœur LUCIE MARTINEAU, présidente générale, scinde la proposition.

26-CS-03-P- 325

Il est proposé par le confrère JEAN-SYLVAIN MÉNARD
Appuyé par le confrère JEAN-FRANÇOIS SYLVESTRE

Que le SFPQ liquide ses parts des investissements dans les compagnies qui œuvrent dans les sables bitumineux.

PROPOSITION ADOPTÉE

26-CS-03-A- 326

Il est proposé par le confrère RÉAL QUESNEL
Appuyé par le confrère ALAIN POMERLEAU

Au moment jugé opportun.

AMENDEMENT ADOPTÉ, QUI RÈGLE LA PROPOSITION N° 2

La proposition n° 2 amendée se lit comme suit :

Qu'au moment jugé opportun, le SFPQ liquide ses parts des investissements dans les compagnies qui œuvrent dans les sables bitumineux.

Consultation sur le renouvellement des assurances

La présidente d'assemblée, la consœur LUCIE MARTINEAU, présidente générale, cède la parole au confrère Michel Carignan, 6^e vice-président, responsable des assurances. Ce dernier présente les actuaires,

messieurs Marc-André Vaillant et Daniel Gauthier, qui font un état de situation de nos régimes d'assurances collectives.

6.3 Rapport du Comité national des jeunes (R-6)

La présidente d'assemblée, la consœur LUCIE MARTINEAU, présidente générale, invite les membres du Comité national des jeunes, le confrère NICOLAS LEDUC-LAFANTAISIE ainsi que les consœurs LYDIA MÉTIVIER et CHRISTINE ST-LAURENT, à prendre place à la table avant pour la présentation du rapport.

Le paragraphe 1 est présenté par la consœur LYDIA MÉTIVIER.

➤ **RENCONTRE NATIONALE 2014**

Les paragraphes 2 à 5 sont présentés par la consœur CHRISTINE ST-LAURENT.

➤ **CONSEIL DE NÉGOCIATION**

Les paragraphes 6 et 7 sont présentés par la consœur LYDIA MÉTIVIER.

➤ **RÉSEAUTAGE**

Le paragraphe 8 est présenté par le confrère NICOLAS LEDUC-LAFANTAISIE.

➤ **RÉSEAU JEUNES CSQ**

Les paragraphes 9 et 10 sont présentés par le confrère NICOLAS LEDUC-LAFANTAISIE.

➤ **ENQUÊTE SUR LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE**

Le paragraphe 11 est présenté par la consœur CHRISTINE ST-LAURENT.

➤ **RENCONTRE AVEC UNE DÉPUTÉE**

Le paragraphe 12 est présenté par la consœur CHRISTINE ST-LAURENT.

➤ **RENCONTRE DU PRÉFET DE LA MRC – ANTOINE-LABELLE**

Le paragraphe 13 est présenté par le confrère NICOLAS LEDUC-LAFANTAISIE.

➤ **VISIBILITÉ**

Le paragraphe 14 est présenté par le confrère NICOLAS LEDUC-LAFANTAISIE.

➤ **IMPLICATION HORS SYNDICAT**

Le paragraphe 15 est présenté par le confrère NICOLAS LEDUC-LAFANTAISIE.

➤ **REVITALISATION DU PALIER LOCAL**

Le paragraphe 16 est présenté par le confrère NICOLAS LEDUC-LAFANTAISIE.

➤ **TOURNÉE DES RÉGIONS**

Les paragraphes 17 et 18 sont présentés par la consœur LYDIA MÉTIVIER.

➤ **RENCONTRES AVEC LES RRJ**

Les paragraphes 19 à 21 sont présentés par la consœur CHRISTINE ST-LAURENT.

➤ **FRONT COMMUN**

Le paragraphe 22 est présenté par la consœur LYDIA MÉTIVIER.

➤ **CONSULTATIONS DIVERSES**

Le paragraphe 23 est présenté par le confrère NICOLAS LEDUC-LAFANTAISIE.

➤ **MANIFESTATIONS**

Les paragraphes 24 à 28 sont présentés par la consœur LYDIA MÉTIVIER.

➤ **PROJETS EN COURS**

Le paragraphe 29 est présenté par le confrère NICOLAS LEDUC-LAFANTAISIE.

➤ **PAGE WEB**

Le paragraphe 30 est présenté par le confrère NICOLAS LEDUC-LAFANTAISIE.

➤ **GUIDE DU RÉPONDANT JEUNE**

Le paragraphe 31 est présenté par le confrère NICOLAS LEDUC-LAFANTAISIE.

➤ **GROUPE FACEBOOK**

Les paragraphes 32 et 33 sont présentés par le confrère NICOLAS LEDUC-LAFANTAISIE.

1. PROPOSITION D'ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DES JEUNES

Il est proposé par la consœur CAROLINE PILOTE
Appuyé par la consœur JOLYNE TESSIER

Que l'on adopte le Rapport du Comité national des jeunes.

PROPOSITION ADOPTÉE

6.6 Amendements aux Politiques, Règles et Réglementations relevant du Conseil syndical

RÈGLEMENTATION CONCERNANT LA PROCÉDURE INTERNE DE RÈGLEMENT DES APPELS DE CLASSEMENT RELEVANT DES CONVENTIONS COLLECTIVES « FONCTION PUBLIQUE »

Le confrère PATRICK AUDY, 4^e vice-président national, présente des propositions de modifications à la Réglementation concernant la procédure interne de règlement des appels de classement relevant des conventions collectives « fonction publique » ainsi que des commentaires de l'Exécutif national.

ARTICLE 3 – OUVERTURE D'UN DOSSIER

1. PROPOSITION N° 1

Il est proposé par le confrère PATRICK AUDY
Appuyé par la consœur LINA CHIASSON

Que l'on modifie l'article 3.3 comme suit :

~~La personne coordonnatrice du service~~ **responsable du dossier** voit à la formation d'un comité d'étude, dans les trente (30) jours suivant la présentation de l'appel et remet le dossier à une ~~conseillère ou un conseiller de son service ou, le cas échéant, à une autre personne désignée à titre de responsable de dossier.~~

PROPOSITION ADOPTÉE

26-CS-03-P- 327

26-CS-03-P- 328

26-CS-03-P- 329

2. PROPOSITION N° 2

Il est proposé par le confrère PATRICK AUDY
Appuyé par la consœur LINA CHIASSON

Que l'on biffe l'article 3.6 :

~~À l'expiration de ce délai, la personne responsable du dossier peut fermer le dossier si les renseignements ou les documents requis n'ont pas été transmis. La personne concernée peut, dans les trente (30) jours qui suivent, en appeler à l'Exécutif national selon la procédure décrite à l'article 9.~~

PROPOSITION ADOPTÉE

ARTICLE 4 – TRAITEMENT DU DOSSIER

3. PROPOSITION N° 1

26-CS-03-P- 330

Il est proposé par le confrère PATRICK AUDY
Appuyé par la consœur LINA CHIASSON

Que l'on modifie l'article 4.2 comme suit :

Lorsque la personne responsable du dossier estime que le recours est non fondé, soit parce qu'il ne repose sur aucune disposition de la convention collective ou des règles qui en découlent, soit à cause de l'état de la jurisprudence existante, soit parce que les faits relevés ne suffisent pas à établir la preuve, ~~elle avise la personne concernée qu'elle ne peut poursuivre le dossier, en lui indiquant les motifs justifiant sa position.~~ **elle documente ses constats en vue des étapes subséquentes et avise, s'il y a lieu, la personne concernée.**

PROPOSITION ADOPTÉE

4. PROPOSITION N° 2

26-CS-03-P- 331

Il est proposé par le confrère PATRICK AUDY
Appuyé par la consœur LINA CHIASSON

Que l'on modifie l'article 4.3 comme suit :

~~L'avis de fermeture du dossier comporte un délai de trente (30) jours à partir du moment de sa transmission. À l'intérieur de ce délai, la personne concernée peut transmettre ses commentaires ou des faits nouveaux à la personne responsable du dossier. Lors d'un désistement de l'appelant, un avis de fermeture du dossier lui est expédié dans les trente (30) jours.~~

PROPOSITION ADOPTÉE

5. PROPOSITION N° 3

26-CS-03-P- 332

Il est proposé par le confrère PATRICK AUDY
Appuyé par la consœur LINA CHIASSON

Que l'on biffe l'article 4.4 :

~~La personne concernée peut également, dans les mêmes délais, en appeler à l'Exécutif national selon la procédure décrite à l'article 9. À l'expiration de ce délai, si aucune communication écrite n'est parvenue au responsable du dossier, le dossier est définitivement fermé.~~

PROPOSITION ADOPTÉE

ARTICLE 6 – RENCONTRE AVEC LA PERSONNE REPRÉSENTANT L'EMPLOYEUR

6. PROPOSITION N° 1

26-CS-03-P- 333

Il est proposé par le confrère PATRICK AUDY
Appuyé par la consœur LINA CHIASSON

Que l'on modifie l'article 6.3 comme suit :

~~Une copie du rapport du comité d'étude est expédiée par le représentant de l'employeur à la personne concernée, au nom du comité d'études. Le représentant de la partie syndicale envoie une copie du rapport à la personne représentante régionale technique et à la personne responsable locale. Une copie du rapport expédié par le~~ **du comité d'étude est expédiée par** à la personne représentant l'employeur ~~est transmise~~ **est expédiée par** à la personne concernée **au nom du comité d'étude. La personne représentant la partie syndicale envoie une copie du rapport** ~~ainsi qu'à la personne représentante régionale technique et à la personne responsable locale.~~

PROPOSITION ADOPTÉE

ARTICLE 7 – DÉCISION DE LA REPRÉSENTANTE OU DU REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ PAR L'EMPLOYEUR

7. PROPOSITION N° 1

26-CS-03-P- 334

Il est proposé par le confrère PATRICK AUDY
Appuyé par la consœur LINA CHIASSON

Que l'on modifie l'article 7.4 comme suit :

À l'expiration de ce délai, si aucune communication écrite n'est parvenue ~~au Secrétariat général ou au service concerné,~~ à la personne responsable du dossier, **celle-ci** jugera de l'action à prendre et pourra fermer le dossier après avoir obtenu l'autorisation de la personne coordonnatrice du service.

PROPOSITION ADOPTÉE

8. PROPOSITION N° 2

26-CS-03-P- 335

Il est proposé par le confrère PATRICK AUDY
Appuyé par la consœur LINA CHIASSON

Que l'on biffe l'article 7.5 :

~~Le cas échéant, un désistement est transmis à l'employeur, avec copie à la personne concernée.~~

PROPOSITION ADOPTÉE

ARTICLE 8 – ARBITRAGE

9. PROPOSITION N° 1

26-CS-03-P- 336

Il est proposé par le confrère PATRICK AUDY
Appuyé par la consœur LINA CHIASSON

Que l'on ajoute un nouvel article avant l'article 8.4:

À la suite de l'audition, en application de la décision de l'arbitre touchant l'ensemble ou une partie importante des membres du Syndicat, la personne responsable du dossier

documente ses constats en vue des étapes subséquentes et avise, s'il y a lieu, la ou les personnes concernées ainsi que la ou les personnes responsables locales.

PROPOSITION ADOPTÉE

10. PROPOSITION N° 2

26-CS-03-P- 337

Il est proposé par le confrère PATRICK AUDY
Appuyé par la consœur LINA CHIASSON

Que l'on modifie l'article 8.7 (anciennement l'article 8.6) comme suit :

À l'expiration de ce délai, si aucune communication écrite n'est parvenue ~~au Secrétariat général ou au service concerné,~~ à la personne responsable du dossier, **celle-ci** jugera de l'action à prendre et pourra fermer le dossier après avoir obtenu l'autorisation de la personne coordonnatrice du service.

PROPOSITION ADOPTÉE

11. PROPOSITION N° 3 DE LA SECTION 607

26-CS-03-P- 338

Il est proposé par la consœur FLEURETTE BOURQUE
Appuyé par le confrère MICHEL HOULE

Que l'on modifie l'article 8.10 (anciennement l'article 8.9) comme suit :

À l'expiration de ce délai, si aucune communication écrite n'est parvenue ~~au siège social,~~ à la personne responsable du dossier, **celle-ci** jugera de l'action à prendre et pourra fermer le dossier après avoir obtenu l'autorisation de la personne coordonnatrice du service.

PROPOSITION ADOPTÉE

ARTICLE 9 – APPEL À L'EXÉCUTIF NATIONAL

12. PROPOSITION N° 1

26-CS-03-P- 339

Il est proposé par le confrère PATRICK AUDY
Appuyé par la consœur LINA CHIASSON

Que l'on modifie l'article 9.2 comme suit :

~~L'Exécutif national qui est saisi de l'appel en évalue la recevabilité. Si l'appel est jugé recevable,~~
Le Secrétariat général transmet le dossier ~~est transmis~~ pour enquête à la personne coordonnatrice du service. Dans le cas où cette personne aurait été impliquée dans le dossier, l'Exécutif national nomme une autre personne pour effectuer l'enquête.

PROPOSITION ADOPTÉE

26-CS-03-P- 340

13. PROPOSITION N° 2

Il est proposé par le confrère PATRICK AUDY
Appuyé par la consœur LINA CHIASSON

Que l'on modifie l'article 9.3 comme suit :

La personne mandatée pour effectuer l'enquête entre en contact, **s'il y a lieu**, avec la personne concernée et, le cas échéant, avec la personne responsable locale du dossier. Elle produit par la suite son rapport à l'Exécutif national qui doit en disposer.

PROPOSITION ADOPTÉE

26-CS-03-P- 341

14. PROPOSITION N° 3

Il est proposé par le confrère PATRICK AUDY
Appuyé par la consœur LINA CHIASSON

Que l'on fasse la concordance de la numérotation des articles.

PROPOSITION ADOPTÉE

RÈGLEMENTATION CONCERNANT LA PROCÉDURE INTERNE DE RÈGLEMENT DE GRIEFS ET D'ARBITRAGE

Le confrère CHRISTIAN DAIGLE, 1^{er} vice-président national, présente des propositions de modifications à la Réglementation concernant la procédure interne de règlement de griefs et d'arbitrage ainsi que des commentaires de l'Exécutif national.

ARTICLE 8 – APPEL À L'EXÉCUTIF NATIONAL

1. PROPOSITION N° 1

26-CS-03-P- 342

Il est proposé par le confrère CHRISTIAN DAIGLE
Appuyé par le confrère MARCEL MARTINEAU

Que l'on modifie l'article 8.2 comme suit :

~~L'Exécutif national qui est saisi de l'appel en évalue la recevabilité. Si l'appel est jugé recevable,~~
Le Secrétariat général transmet le dossier ~~est transmis~~ pour enquête au coordonnateur ou à la **personne** coordonnatrice du service. Dans le cas où cette personne aurait été impliquée dans le dossier, l'Exécutif national nomme une autre personne pour effectuer l'enquête.

PROPOSITION ADOPTÉE

RÈGLEMENTATION DÉTERMINANT LES CONDITIONS D'AFFILIATION

La consœur MARYSE ROUSSAU, 3^e vice-présidente nationale, présente la nouvelle Réglementation déterminant les conditions d'affiliation ainsi que des commentaires de l'Exécutif national.

1. PROPOSITION N° 1

26-CS-03-P- 343

Il est proposé par la consœur MARYSE ROUSSEAU
Appuyé par la consœur MARTINE DUCHESNE

Que l'on adopte la nouvelle Réglementation déterminant les conditions d'affiliation présentée comme suit :

PRÉAMBULE

La présente réglementation vise à définir les règles régissant l'affiliation d'un autre syndicat de personnes salariées au Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec.

ARTICLE 1 – RÈGLES D'ADMISSION

Tout syndicat de personnes salariées des secteurs public, parapublic ou péripublic peut adhérer au SFPQ en produisant une demande écrite au Secrétariat général et en satisfaisant aux règles déterminées par le Conseil syndical.

Cette demande doit être accompagnée des documents suivants :

- Une copie certifiée de la décision de l'assemblée générale du syndicat demandant son affiliation;
- Un exemplaire des Statuts et Règlements du syndicat;
- Une liste des noms et coordonnées de ses officiers syndicaux;
- Une liste des noms et adresses de ses membres;
- Une copie des derniers états financiers du syndicat;
- Une déclaration que l'organisation a reçu les Statuts et Règlements du SFPQ et que le syndicat désirant s'affilier s'engage à les promouvoir, à y conformer ses actions et à modifier ses propres Statuts et Règlements pour les rendre compatibles avec ceux du SFPQ;
- Ainsi qu'un chèque couvrant les droits d'affiliation exigibles, soit un montant de 2 \$.

ARTICLE 2 – RÈGLES D'ADMISSION D'AUTORISATION

L'admission du syndicat est autorisée par l'Exécutif national qui émet sans délai une lettre d'affiliation.

L'Exécutif national ou le Bureau de coordination national a le pouvoir exceptionnel de déterminer des conditions particulières d'affiliation afin de faciliter la transition entre les Statuts et Règlements du syndicat affilié et ceux du SFPQ.

ARTICLE 3 – PROCÉDURE DE DÉSAFFILIATION

Tout syndicat affilié désirant se désaffilier du SFPQ doit respecter les règles suivantes :

- La proposition de désaffiliation ou de référendum pour permettre la désaffiliation du syndicat affilié doit faire l'objet d'un avis de motion adressé au moins 60 jours à l'avance. L'avis de motion et la proposition de désaffiliation doivent être envoyés avec la convocation à l'assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, ou être envoyés avec l'avis annonçant la tenue d'un référendum, le cas échéant.
- De plus, l'avis de motion doit indiquer les motifs à l'appui de la proposition de désaffiliation.
- Cet avis de motion doit être transmis simultanément au Secrétariat général du SFPQ.
- À la suite de cet avis, l'Exécutif national peut exiger une rencontre avec le comité exécutif du syndicat affilié afin de discuter des motifs de la désaffiliation et de la procédure à suivre.
- À défaut par le comité exécutif de tenir cette rencontre et de convenir d'une entente conforme sur la tenue de l'assemblée — ou du référendum — de désaffiliation, l'assemblée, ou le référendum, sera considérée comme non conforme, nulle et illégale.

- L'Exécutif national du SFPQ pourra déléguer au moins trois (3) personnes à l'assemblée où l'avis de motion sera présenté afin d'exposer la position du SFPQ quant à la demande de désaffiliation. Le SFPQ pourra également faire parvenir aux membres du syndicat affilié un argumentaire.
- Pour être valide, une décision de désaffiliation doit recevoir l'appui de la majorité des membres cotisants du syndicat affilié.
- En cas de désaffiliation acceptée par les membres cotisants, le syndicat affilié doit:
 - Verser un montant équivalant à trois (3) mois de cotisation pour acquitter ses obligations envers le SFPQ, sur la base de trois (3) versements mensuels égaux;
 - S'acquitter de toute cotisation spéciale ou de toute somme due dans un délai de trois (3) mois; et
 - Renoncer à tous ses droits sur les biens et actifs du SFPQ;
- Les règles de désaffiliation doivent être incluses dans les Statuts et Règlements du syndicat affilié.

ARTICLE 4 – RÈGLES DE SUSPENSION ET D'EXCLUSION

Un syndicat peut être suspendu par l'Exécutif national et peut être soumis à la suspension ou à l'exclusion par l'Exécutif national pour les motifs suivants :

- Préjudice grave envers les membres du SFPQ ou envers le SFPQ;
- Actions à l'encontre des orientations et des Statuts et Règlements du SFPQ;
- Irrespect de la réglementation sur l'affiliation;
- Non-paiement des cotisations convenues entre le syndicat affilié et le SFPQ.

Le syndicat affilié suspendu peut en appeler de la décision de l'Exécutif national devant le Bureau de coordination national. À cette fin, il peut se faire entendre avant que cette instance ne se prononce. La suspension prononcée par le Bureau de coordination national devient exécutoire. Le syndicat affilié suspendu peut être réintégré en suivant des formalités déterminées par le Bureau de coordination national.

Le syndicat affilié exclu peut en appeler de cette décision devant le Conseil syndical avant que cette instance ne se prononce. L'exclusion prononcée par le Conseil syndical devient exécutoire. Le syndicat affilié exclu peut être réintégré en suivant des formalités déterminées par le Conseil syndical.

Aucun membre d'un syndicat affilié suspendu ne peut siéger aux instances du SFPQ.

Un syndicat affilié exclu perd tous les droits qu'il pourrait avoir sur les biens et les actifs du SFPQ.

Les cotisations syndicales du syndicat affilié suspendu ou en attente d'exclusion continuent à être prélevées et dues.

ARTICLE 5 – REPRÉSENTATION AUX INSTANCES

À des fins d'application de la représentation aux instances du SFPQ, la délégation du syndicat affilié est établie selon les mêmes règles que celles qui existent pour les sections locales.

PROPOSITION ADOPTÉE

2. AMENDEMENT N° 1 DE LA RÉGION 01 – QUÉBEC – CHAUDIÈRE-APPALACHES

Il est proposé par le confrère MARIO LECLERC
Appuyé par le confrère NORMAN PARADIS

Que l'on modifie le sixième paragraphe de l'article 4 — Règles de suspension et d'exclusion, comme suit :

- Le syndicat affilié suspendu peut en appeler de la décision de l'Exécutif national devant le ~~Bureau de coordination national~~ **Conseil syndical**. À cette fin, il peut se faire entendre avant que cette instance ne se prononce. La suspension prononcée par le ~~Bureau de coordination national~~ **Conseil syndical** devient exécutoire. Le syndicat affilié suspendu peut être réintégré en suivant des formalités déterminées par le ~~Bureau de coordination national~~ **Conseil syndical**.

AMENDEMENT REJETÉ

3. AMENDEMENT N° 2

Il est proposé par le confrère JEAN-FRANÇOIS SYLVESTRE
Appuyé par la consœur MARIE-CLAIRE Baigner

Que l'on modifie le sixième paragraphe de l'article 4 — Règles de suspension et d'exclusion, comme suit :

- Le syndicat affilié suspendu peut en appeler de la décision de l'Exécutif national devant **un comité composé de cinq (5) personnes, soit un (1) membre de l'Exécutif national et quatre (4) personnes représentantes régionales**. À cette fin, il peut se faire entendre avant que cette instance ne se prononce. La suspension prononcée par le **comité** devient exécutoire. Le syndicat affilié suspendu peut être réintégré en suivant des formalités déterminées par le **comité de cinq (5) personnes**.

AMENDEMENT ADOPTÉ

RÈGLES RELATIVES À LA PROCÉDURE D'ÉLECTIONS

Le confrère Jacques Bouchard, secrétaire général, présente des propositions de modification aux Règles relatives à la procédure d'élections ainsi que des commentaires de l'Exécutif national.

ARTICLE 2 – PALIER RÉGIONAL

1. PROPOSITION N° 1

Il est proposé par le confrère JACQUES BOUCHARD
Appuyé par le confrère RÉMI BOLDUC

Que l'on modifie l'article 2.1.1 comme suit :

Toute ~~personne titulaire d'une délégation officielle, participante ou~~ personne dirigeante titulaire d'une délégation **officielle, participante ou** fraternelle à l'assemblée régionale, représentante ou représentant régional sortant de charge ou représentante régionale à la condition féminine ou toute personne responsable régionale du dossier des jeunes peut poser sa candidature à un poste de représentante ou représentant régional en déposant sa fiche de candidature au Secrétariat général au plus tard dix (10) jours avant l'assemblée régionale.

PROPOSITION ADOPTÉE

2. PROPOSITION N° 2 DE LA RÉGION 01 – QUÉBEC – CHAUDIÈRE-APPALACHES

Il est proposé par le confrère MARIO LECLERC
Appuyé par la consœur THÉRÈSE BILODEAU

Que l'on fasse la concordance à l'article 2.3.

La proposition est jugée irrecevable par la présidente d'assemblée étant donné que la modification n'est valable que pour l'élection d'une représentante ou d'un représentant régional.

6.6 Rapport du Comité des structures (R-2.3)

La présidente d'assemblée, la consœur LUCIE MARTINEAU, présidente générale, invite les membres du Comité des structures, les confrères JACQUES BOUCHARD, CHRISTIAN DAIGLE ET YVON BRAULT, à prendre place à la table avant pour la présentation du rapport.

1. PROPOSITION D'ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ DES STRUCTURES

Il est proposé par le confrère DANIEL LANDRY
Appuyé par le confrère FRANCK DISCALA

Que l'on adopte le Rapport du Comité des structures.

PROPOSITION ADOPTÉE

L'ensemble des points de décision inscrits à l'ordre du jour ayant été discuté, la présidente d'assemblée, la consœur LUCIE MARTINEAU, présidente générale, annonce la levée de la séance du Conseil syndical.

Ajournement à 17 h 40

REMERCIEMENTS

Nous aimerions remercier toutes les personnes qui ont collaboré à la rédaction du présent procès-verbal.



Jacques Bouchard
Secrétaire général

Documents officiels du 3^e Conseil syndical [26-CS-03] :

- Ordre du jour *amendé*
- R-1 Rapport de l'Exécutif national
 - ◆ R-1 Annexe A – Rapport de recherche conciliation travail-famille
 - ◆ R-1 Annexe B – Recommandations du comité conseil de l'enquête sur la conciliation travail-famille
 - ◆ R-1 Annexe C – Revitalisation du palier local – Contexte
 - ◆ R-1 Annexe D – Revitalisation du palier local - Résultats de l'enquête réalisée en collaboration avec les sections en projets pilotes et les sections témoins
 - ◆ R-1 Annexe 3 – Revitalisation du palier local – Proposition du Groupe de travail sur la revitalisation du palier local
- R-2 Rapport du Secrétariat général
 - ◆ R-2 Annexe « I » – Réunions des instances / Période du 1^{er} septembre 2014 au 28 février 2015
 - ◆ R-2.3 Rapport du Comité des structures
- R-4 Rapport de la Trésorerie générale
 - ◆ États financiers au 31 décembre 2014
 - ◆ Informations complémentaires, Fonds d'administration générale au 31 décembre 2014
 - ◆ Portefeuilles de placements au 27 mai 2015 (Fonds d'administration générale et Fonds de défense professionnelle)
- R-5 Rapport du Comité national des femmes
 - ◆ R-5 Annexe A — Avis sur le Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle
- R-6 Rapport du Comité national des jeunes
- Autres documents :
 - ◆ Procès-verbal du Conseil syndical tenu le 21 novembre 2014 [26-CS-02]
 - ◆ Réglementations relevant du Conseil syndical
 - Réglementation concernant la procédure interne de règlement des appels de classement relevant des conventions collectives « fonction publique »
 - Réglementation concernant la procédure interne de règlement des griefs et d'arbitrage
 - Règles relatives à la procédure d'élections
 - Réglementation déterminant les conditions d'affiliation
 - ◆ Étapes pour modifier les Statuts et les Réglementations relevant du Congrès (2 documents)
 - ◆ Suivi des décisions du Congrès 2012 et des décisions en provenance des conseils syndicaux

ANNEXE A - LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES TITULAIRES D'UNE DÉLÉGATION OFFICIELLE OU PARTICIPANTE

Conseil syndical du 12 juin 2015

Nom complet	Statut	Critère de participation
Région 1 - Québec - Chaudière - Appalaches		
101 - Transports - Région de la Capitale		2 délégation(s)
Christian Bédard	En rotation	
Serge Charron	Permanent	
102 - Interministérielle - Vieux-Québec		2 délégation(s)
Audrey Boily	En rotation	
Thérèse Bilodeau	Permanent	
103 - CSST - Québec		2 délégation(s)
Ghislaine Laroche	Permanent	
Line Emond	En rotation	
104 - Ressources naturelles		1 délégation(s)
David Alt	En rotation	
105 - Revenu - TAC		2 délégation(s)
Jessika Fillion	En rotation	
Michel Morency	Permanent	
106 - Sécurité publique		2 délégation(s)
Daniel Giguère	En rotation	
Denis Bourgoïn	En rotation	
107 - Revenu - Technologies et recherche		2 délégation(s)
Christian Boivin	Permanent	
Maxime Lemay	Permanent	
108 - Culture et Assemblée nationale		1 délégation(s)
Joël Guy	En rotation	
110 - RAMQ - Traitements et Services		2 délégation(s)
Johnny Poulin	Permanent	
Marcelus Grégor Darcelin	En rotation	
111 - Québec Centre-Ville		2 délégation(s)
Caroline Pilote	En rotation	
Jessica Morneau	En rotation	
112 - Justice Interministérielle		2 délégation(s)
Alain Brassat	Permanent	
Daniel Bérubé	Permanent	
113 - Services gouvernementaux		1 délégation(s)
Line Tremblay	En rotation	
114 - MESS - Central		2 délégation(s)
Karyne Guimont	Permanent	
Patrick Plante	En rotation	
115 - CARICI		2 délégation(s)
Karine Bilodeau	Permanent	
Thomas Hallé-Duhamel	En rotation	
116 - Régie des rentes		2 délégation(s)
Christiane Bellavance	Permanent	
Michel Tremblay	Permanent	
117 - Revenu - Perception		2 délégation(s)
Audrey Girard	Permanent	

Nom complet	Statut	Critère de participation
Région 1 - Québec - Chaudière - Appalaches		
117 - Revenu - Perception		2 délégation(s)
Carole Thibault	Permanent	
119 - Interministérielle		2 délégation(s)
Michel Houle	Permanent	
Souleymane Gueye	En rotation	
120 - Revenu - Crédit impôt solidarité, services à la clientèle et pensions alimentaires		2 délégation(s)
Abdelmadjid Bahmed	Permanent	
Guillaume Desrosiers	En rotation	
122 - MESS		2 délégation(s)
Emilie Lemieux	Permanent	
Stevens Maltais	En rotation	
123 - SAAQ - 123		2 délégation(s)
Francine Hardy	Permanent	
Richard Côté	Permanent	
124 - Inter - Haute-Ville		1 délégation(s)
Marc-Olaff Claveau	Suppléant	
125 - SAAQ - 125		2 délégation(s)
Marcel Martineau	Permanent	
Martine Boulet	Permanent	
126 - Revenu - Vérification, enquêtes et législation		2 délégation(s)
Julie Turgeon	En rotation	
Mélissa Lajoie	En rotation	
127 - Colline parlementaire		2 délégation(s)
France Vaillancourt	Suppléant	
Line Bellemarre	Permanent	
129 - Éducation		1 délégation(s)
Nathalie Émond	En rotation	
131 - Environnement		2 délégation(s)
Jean-Philippe Baillargeon	En rotation	
Maxime Daigle	Permanent	
132 - RAMQ - Informatique		2 délégation(s)
Claudia Bechette	Permanent	
Hélène Létourneau	Permanent	
133 - Ressources naturelles - Faune		2 délégation(s)
Clermont Côté	Permanent	
Marie-Hélène Bégin	En rotation	
134 - Inter - Rive sud		1 délégation(s)
Sophie Westman Vaillancourt	En rotation	
135 - Santé et Solidarité		2 délégation(s)
Alain Lavergne	Permanent	
Jean-François Cadorette	Permanent	
136 - Agri & Culture		1 délégation(s)
Ginette Coté	Permanent	
138 - Beauce - Amiante		1 délégation(s)
Gaétan Lemay	Permanent	
139 - Portneuf		1 délégation(s)
Alexandre Lefebvre	En rotation	
140 - Beauce - Etchemins		1 délégation(s)

Nom complet	Statut	Critère de participation
Région 1 - Québec - Chaudière - Appalaches		
140 - Beauce - Etchemins		1 délégation(s)
Rémi Maheux	En rotation	
141 - Montmagny - L'Islet		1 délégation(s)
Gino Fortin	Permanent	
152 - Musée de la Civilisation		1 délégation(s)
André Julien	Permanent	
185 - COREM		1 délégation(s)
Éric Falardeau	Permanent	
Région 2 - Montréal - Laval		
201 - Revenu - Complexe Desjardins		3 délégation(s)
Chantal Beaupré	En rotation	
Serge Thiffault	Permanent	
Victor Boutin	En rotation	
202 - CSST		2 délégation(s)
Jean-Luc Morin	Permanent	
Paz-Lorena Marambio	En rotation	
203 - Immigration et État civil		2 délégation(s)
Juana Romero	Permanent	
Pierre Morissette	Suppléant	
204 - Interministérielle - Laval		2 délégation(s)
Alexandra Lefort	En rotation	
Gylaine Ouellet	Permanent	
205 - Revenu Laval		2 délégation(s)
Dominique Naud	En rotation	
Réal Quesnel	Permanent	
206 - Transports		2 délégation(s)
Gilles Tremblay	Permanent	
René Rousseau	Permanent	
207 - Emploi et Solidarité Ouest		2 délégation(s)
Emmanuelle Danis	En rotation	
Mathieu Bouthillier	Suppléant	
208 - Revenu Particuliers		2 délégation(s)
Charles Chagnon	Suppléant	
Marie-Laure Korteboaoui	En rotation	
209 - Revenu - Traitement		2 délégation(s)
Jean Pelland	Permanent	
Phuoc Dai Nguyen	Permanent	
210 - Justice - Cour		2 délégation(s)
Kate Wittlyn Semervil	Permanent	
Mike Allan Dyer	En rotation	
211 - Sûreté du Québec		3 délégation(s)
Marc Couture	En rotation	
Mario Ferdinand	Permanent	
Suzanne Roy	En rotation	
212 - Inter - Centre		2 délégation(s)
Béatrice Vilsaint	Permanent	
Majed Asmar	Permanent	
213 - Inter - Ouest		2 délégation(s)

Nom complet	Statut	Critère de participation
Région 2 - Montréal - Laval		
213 - Inter - Ouest		2 délégation(s)
Karine Dextras-Paquette	En rotation	
Martine Carrière	Permanent	
214 - Sécurité publique - 214		2 délégation(s)
Jolyne Tessier	Suppléant	
René Harvey	En rotation	
215 - Multi - Centres		2 délégation(s)
Ghislaine Laforest	En rotation	
Gilbert Plouffe	Permanent	
216 - Interministérielle - Nord		2 délégation(s)
Akiko Asano	Suppléant	
Mouloud Madi	En rotation	
217 - Services judiciaires		2 délégation(s)
Frida Catherine Akuesson	En rotation	
Simon Rouleau	Permanent	
218 - SAAQ - RAMQ		2 délégation(s)
Alain St-Amour	Permanent	
Gilles Landreville	Permanent	
220 - Perception Montréal		2 délégation(s)
Bertrand Fortin	En rotation	
Moussedikou Andjorin	En rotation	
221 - Culture, Communications, Hôtellerie		3 délégation(s)
Jean-Sylvain Ménard	En rotation	
Jonathan Corbin	En rotation	
Stéphane Ruest	Permanent	
222 - Solidarité sociale Est		2 délégation(s)
Ginette Bérubé	En rotation	
Trevor Peter Isidore	En rotation	
223 - Revenu - Village olympique		1 délégation(s)
Helga Prosper	Permanent	
224 - Revenu montréal ouest et pension alimentaire		2 délégation(s)
Cédric Charles	Permanent	
Michel Fontaine	En rotation	
225 - REVENU-MESS Laval		2 délégation(s)
Nathalie Gilbert	Permanent	
Nathalie Labelle	Suppléant	
251 - SAM		1 délégation(s)
Johanne Richard	Permanent	
Région 3 - Montérégie		
301 - Suroît		3 délégation(s)
Chantal Daigle	Permanent	
Denise Lebrasseur	Permanent	
Luc Crevier	En rotation	
302 - Interministérielle - Rive-sud		2 délégation(s)
Julie Cataford	Permanent	
Pascale Limoges	En rotation	
303 - Inter - Longueuil		2 délégation(s)
André Auger	En rotation	

Nom complet	Statut	Critère de participation
Région 3 - Montérégie		
303 - Inter - Longueuil		2 délégation(s)
Eryk Demers	En rotation	
304 - Vallée du Haut-Richelieu		2 délégation(s)
Carole Vendetti	Permanent	
Jean Diotalevi	En rotation	
305 - Saint-Hyacinthe		2 délégation(s)
Katy Cinq-Mars	Suppléant	
Nancy Daviault	En rotation	
306 - Des Patriotes		1 délégation(s)
Carole Beauchamp	Permanent	
307 - Haute-Yamaska		1 délégation(s)
Francine Denis	Suppléant	
308 - La Jacques-Cartier		2 délégation(s)
Claude Pelletier	En rotation	
Frank DiScala	En rotation	
309 - Montval-Rive-sud		2 délégation(s)
Julie Laforme	En rotation	
Louis Bertrand	Permanent	
Région 4 - Centre-du-Québec, Estrie, Mauricie		
401 - Estrie		2 délégation(s)
Christina Morin	En rotation	
Yvan Larochelle	Permanent	
402 - Sherbrooke - Interministérielle		2 délégation(s)
François Gagnon	Permanent	
Line Renaud	En rotation	
403 - Trois-Rivières		2 délégation(s)
Annie Cormier	Suppléant	
Yvon Fortin	Permanent	
404 - De Francheville		1 délégation(s)
Cynthia Langlois	Permanent	
405 - Du Centre et de la Haute-Mauricie		2 délégation(s)
Andrée Cossette	Permanent	
Michel Rivard	Permanent	
406 - Centre du Québec		1 délégation(s)
Ann Grenier	En rotation	
407 - Victoriaville		1 délégation(s)
Vicky Plante	Suppléant	
408 - Nicolet		1 délégation(s)
Louise Lamy	Permanent	
409 - Canton de l'Est		2 délégation(s)
Linda Collin	Permanent	
Linda Vanasse	En rotation	
410 - Laviolette		2 délégation(s)
Hélène Larivée	En rotation	
Mario Laforme	En rotation	
451 - École nationale de police du Québec		1 délégation(s)
Nathalie Pépin	Permanent	
453 - Parc national Orford Mont-Mégantic		1 délégation(s)

Nom complet	Statut	Critère de participation
Région 4 - Centre-du-Québec, Estrie, Mauricie		
453 - Parc national Orford Mont-Mégantic		1 délégation(s)
Daniel Cadieux	En rotation	
455 - Revenu - Estrie		1 délégation(s)
Isabelle Dumont	Permanent	
482 - Réserve Mastigouche		1 délégation(s)
René Thériault	Permanent	
Région 5 - Laurentides - Lanaudière - Outaouais		
501 - Saint-Jérôme		2 délégation(s)
Daniel Lapointe	En rotation	
Nadia Laurin	En rotation	
502 - Joliette		2 délégation(s)
Catherine Aubé	Suppléant	
Daniel Coderre	Permanent	
503 - Hull - Centre-ville		2 délégation(s)
Gilles-André Paquin	Permanent	
Robert Wabie	En rotation	
504 - Laurentides		1 délégation(s)
Carole Blouin	Permanent	
505 - Lanaudière		2 délégation(s)
Emile Rivest	En rotation	
Robert Livernoche	Permanent	
506 - Outaouais - Pontiac		2 délégation(s)
Line Lafontaine	Suppléant	
Michel Girard	Permanent	
507 - Mont-Laurier		1 délégation(s)
Élisabeth Grogg	Suppléant	
508 - Interministérielle - Lachute - Saint-Eustache		1 délégation(s)
Réjean Poirier	Permanent	
509 - Papineauville		1 délégation(s)
Carole Sallafranque	Permanent	
510 - Maniwaki		1 délégation(s)
France Poirier	Permanent	
552 - Parc du Mont-Tremblant		1 délégation(s)
Yvon Gervais	En rotation	
Région 6 - Bas-St-Laurent – Côte-Nord – Gaspésie et les Îles		
601 - Rimouski		2 délégation(s)
Hélène Roy	En rotation	
Kévin Bouchard	En rotation	
602 - Rivière-du-Loup		2 délégation(s)
Céline Bonneau	En rotation	
Valere Lauzier	En rotation	
603 - Manicouagan		2 délégation(s)
Martine Imbeault	En rotation	
Monia Boulianne	En rotation	
604 - Kamouraska - Témiscouata		1 délégation(s)
Judith Lévesque	Permanent	
605 - Gaspé		2 délégation(s)
Carine Johnson	En rotation	

Nom complet	Statut	Critère de participation
Région 6 - Bas-St-Laurent – Côte-Nord – Gaspésie et les Îles		
605 - Gaspé		2 délégation(s)
Manon Demers	En rotation	
606 - Baie-des-Chaleurs		2 délégation(s)
Alain Poitras	Permanent	
Dominique Fromont	En rotation	
607 - Moyenne-Côte-Nord		1 délégation(s)
Fleurette Bourque	Permanent	
608 - Haute Gaspésie		1 délégation(s)
Nancy Paquet	En rotation	
609 - Matapédia - Métis		1 délégation(s)
Réjeanne Ouellet	Permanent	
610 - Rocher - Percé		1 délégation(s)
Danielle Duguay	Suppléant	
611 - Basse-Côte-Nord		1 délégation(s)
Cyrille Boudreau	En rotation	
612 - Iles-de-la-Madeleine		1 délégation(s)
Patrick Lapierre	En rotation	
613 - Rimouski Centre		2 délégation(s)
Marcel St-Germain	En rotation	
Marielle D'Astous	Permanent	
614 - La Matanie		1 délégation(s)
Mélanie Simard	Permanent	
681 - Rivières Matapédia Patapédia		1 délégation(s)
Anne Robert	Permanent	
Région 7 - Saguenay - Lac-Saint-Jean - Chibougamau - Charlevoix - Haute-Côte-Nord		
701 - Saguenay		2 délégation(s)
Andrée Tremblay	En rotation	
Jimmy Tremblay	Permanent	
702 - Jonquière		2 délégation(s)
Chantale Tremblay	Permanent	
Remy Bolduc	Permanent	
703 - Lac-Saint-Jean Ouest		1 délégation(s)
Carl Tremblay	Permanent	
704 - Alma		1 délégation(s)
Alain Fleury	Permanent	
705 - Charlevoix		1 délégation(s)
Réjean Gagnon	Permanent	
706 - Haute-Côte-Nord		1 délégation(s)
Micheline Bourque	Permanent	
707 - Chibougamau		1 délégation(s)
Denise Bérubé	Permanent	
787 - Parc des Monts Valin		1 délégation(s)
Robert Strozza	Permanent	
788 - Parc du Saguenay et Parc marin Saguenay-St-Laurent		1 délégation(s)
Martin Beauregard	Permanent	
789 - Parc de la Pointe Taillon		1 délégation(s)
Gaétane Lefebvre	Permanent	
Région 8 - Abitibi - Témiscamingue - Nord-du-Québec		

Nom complet	Statut	Critère de participation
Région 8 - Abitibi - Témiscamingue - Nord-du-Québec		
801 - Rouyn-Noranda		2 délégation(s)
Joël Lachance	En rotation	
Lise Héroux	En rotation	
802 - Amos		2 délégation(s)
Ghislaine Paquet	En rotation	
Gilles Morin	Permanent	
803 - Val-d'Or		1 délégation(s)
Luc Auger	Permanent	
804 - Abitibi Ouest		1 délégation(s)
Daniel Boisclair	Permanent	
805 - Ville-Marie		1 délégation(s)
René Duquet	Permanent	
806 - Rouyn-Noranda - Centre-ville		2 délégation(s)
Gérard Thomas	Permanent	
Lise Vigneault	En rotation	
Membre d'un comité élu par les instances nationales (Délégation participante)		
Annie Poirier		
Sylvie Bouchard		
Membres de l'Exécutif national (Délégation officielle)		
Christian Daigle		
Denise Boileau		
Jacques Bouchard		
Lucie Martineau		
Maryse Rousseau		
Mélanie Deziel		
Michel Carignan		
Patrick Audy		
Yvon Brault		
Membres du Comité national des femmes (Délégation officielle)		
Nancy Poulette		
Nathalie Garvin		
Renée Binette		
Membres du Comité national des jeunes (Délégation officielle)		
Christine St-Laurent		
Lydia Métivier		
Nicolas Leduc-Lafantaisie		
Représentantes et représentants régionaux (Délégation officielle)		
Alain Pomerleau		
Annie Dallaire		
Brigitte Claveau		
Caroline Bouffard		
Chantal Hurteau		
Daniel Landry		
Frédéric Dagenais		
Hélène Chouinard		
Jean-François Sylvestre		
Johanne Lanthier		
Lina Chiasson		

Nom complet	Statut	Critère de participation
Louis Jubinville		
Marie-Claire Baigner		
Mario Leclerc		
Martine Charette		
Martine Duchesne		
Nelson Carrier		
Norman Paradis		
Réal Fortier		
Steve Dorval		
Suzanne Joncas		
Sylvain Gendron		
Représentantes régionales à la condition féminine (Délégation officielle)		
Annie Pelletier		Région 7
Josée Jollette		Région 8
Louise Bélanger		Région 5
Lucie Paquette		Région 4
Nancy Tardif		Région 6
Nathaly Lecours		Région 3
Norma Bakhos		Région 2
Représentations des accréditations non-représentées (Délégation officielle)		
Chantal Bergeron		Société québécoise des infrastructures
Jean-Pierre Castonguay		SÉPAQ-Parc aquarium du Québec
Jessie Léger		SÉPAQ-Siège social, Fort prével, campings, centres touristiques, Parc de la Chute-Montmorency
Micheline Paquin		Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
Sylvie Roy		SÉPAQ-Auberge de montagne des Chic-Chocs